



Banqueroute volontaire d'une SCI par le gérant

Par **pitchoune38**, le **05/01/2015** à **20:58**

bonsoir

je suis associée dans une SCI à 49%, le gérant mon ex-compagnon, ne réponds à aucune de mes demandes en recommandé ou par voix de l'huissier ou par mon avocat ou notaire..

Celui-ci a mis volontairement la SCI en banqueroute, celle-ci est en saisie par la banque.. que puis-je faire pour m'en sortir, puis-je déposer plainte contre lui...

je suis lié à lui sans pouvoir me défendre et est accablé à rien car je suis juste associé... je suis mis en demeure par la banque, les impôts et j'en passe...

Le gérant ne donne pas signe de vie même aux administrations

cela fait 3 ans que je subis cela

Merci de vos réponses